

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 131-2022

Prenez avis que le 7 août 2023, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtelœ ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19 h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement d'un terrain ayant une façade sur rue de 4.92 mètres de largeur. L'article 37 du règlement de lotissement 132-2022 stipule que le frontage minimal d'un terrain dans la zone AF-1 est de 50 mètres.

<u>IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ</u>

Adresse: 1 à 5 chemin Richford

Lot no. 6 394 489

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur

Anne Pauleur

Greffière-trésorière adjointe